



Motion FSU 05

Les élus du personnel demandent solennellement de retirer les propositions faites lors du GT du 21 décembre 2018 remettant fondamentalement en cause les règles départementales du mouvement négociées depuis de longues années, qui ont fait leurs preuves.

Les élus FSU exigent la réécriture de certains points écrits dans la circulaire départementale, notamment des contraintes allant au-delà des préconisations ministérielles :

- Une seule saisie de vœux pour les deux phases du mouvement : nous demandons le maintien des deux saisies.
- le nombre de vœux obligatoires : la DGRH a bien confirmé qu'il n'y a aucune obligation de saisir 30 vœux minimum et qu'un rappel en ce sens avait été fait aux IA-Dasen. L'application numérique permet la saisie jusqu'à 40 vœux si nécessaire selon les règles du mouvement départemental
- Les deux vœux géographiques obligatoires, alors que la note ministérielle préconise un « vœu large », qui peut être géographique ou lié à un type de poste.

D'autre part, nous refusons aussi :

- L'exclusion de la zone de Gap pour les vœux géographiques obligatoires,
- La saisie possible par l'Administration d'un vœu départemental.
- La prise en compte d'un temps de trajet et non d'une distance kilométrique (objective) pour le rapprochement de conjoints. (25 km)
- La « coquille vide » des titulaires de secteur : rattachés à une école mais sans aucune assurance d'avoir 25% de service dans cette école, comme cela était le cas précédemment.